



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2012 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Francis Deroo
- Madame la conseillère Paola L. Hawa;
- Messieurs les conseillers Jay Van Wagner, Ryan Young, Gerry Lavigne, James Anderson et Michel Bouassaly;

Le directeur général, M. Martin Bonhomme.

Monsieur le Maire Francis Deroo agit comme président de la présente séance.

Mme Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-350-12 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jay Van Wagner
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance extraordinaire du 18 décembre 2012. Il est 19 h 48

Adoptée à l'unanimité.

12-351-12 Ordre du jour

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par James Anderson

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-350-12 Ouverture de la séance

12-351-12 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Développement communautaire**

- 12-352-12 Demande d'une levée de fonds au profit du Groupe West Island Adventurers (groupe de scouts à but non lucratif) pour les 12 et 13 janvier 2013

4. Administration et greffe

- 12-353-12 Approbation du budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2013
- 12-354-12 Nomination de l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur
- 12-355-12 Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités

5. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 12-356-12 Adoption du règlement 510-130 modifiant différentes articles du règlement numéro 510 relatif à la vitesse dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- 12-357-12 Adoption du règlement numéro 630-12 modifiant le règlement numéro 630 afin d'amender le montant de la compensation prévue à son annexe A
- 12-358-12 Adoption du règlement numéro 752 concernant la taxation pour l'année 2013 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

6. Dépôt de documents**7. Certificats de crédit****8. Levée de la séance**

- 12-359-12 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Mme Larose	▪ Sujets urgents pour séance extraordinaire

3. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

12-352-12	Demande d'une levée de fonds au profit du Groupe West Island Adventurers (groupe de scouts à but non lucratif) pour les 12 et 13 janvier 2013
------------------	--

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Paola L. Hawa

D'autoriser la tenue d'une levée de fonds de porte à porte les 12 et 13 janvier 2013 dans la ville au profit de l'organisme Groupe West Island Adventurers (groupe de scouts à but non lucratif de Sainte-Anne-de-Bellevue) afin de récolter l'argent pour l'achat de tentes et de matériel de camping pour le groupe.

Adoptée à l'unanimité.

4. ADMINISTRATION ET GREFFE

12-353-12 Approbation du budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2013

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par Gerry Lavigne

D'approuver le budget de la Société de Développement commercial (SDC) pour l'année 2013 tel que déposé par la SDC.

Adoptée à l'unanimité.

12-354-12 Nomination de l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur
--

ATTENDU QUE le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue fait partie de ce regroupement;

ATTENDU QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par James Anderson
Appuyé par Jay Van Wagner

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Adoptée à l'unanimité.

12-355-12 Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités

ATTENDU le congrès annuel de la FCM;

ATTENDU L'importance de participer, chaque année, à des congrès et séminaires afin que les élus et les officiers municipaux de la Ville maintiennent leurs connaissances à jour de l'actualité municipale et des grandes orientations ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Jay Van Wagner

D'autoriser Monsieur James Anderson à assister au congrès annuel de la FCM qui se tiendra à Vancouver du 31 mai au 3 juin 2013.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives, de 3 500 \$ à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'hébergement, d'inscription, de repas et de transport

Adoptée à l'unanimité.

5. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement numéro 510-130 et renoncent à sa lecture.

12-356-12 Adoption du règlement 510-130 modifiant différentes articles du règlement numéro 510 relatif à la vitesse dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

ATTENDU le règlement numéro 510 relatif à la circulation et la sécurité publique;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les dispositions du chapitre VI concernant les limites de vitesse, du règlement numéro 510;

ATTENDU la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Francis Deroo, lors de la séance du 14 mai 2012, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par James Anderson
Appuyé par Paola L. Hawa

D'adopter le règlement numéro 510-130 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

Tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement numéro 630-12 et renoncent à sa lecture.

12-357-12 Adoption du règlement numéro 630-12 modifiant le règlement numéro 630 afin d'amender le montant de la compensation prévue à son annexe A

ATTENDU le règlement numéro 630 concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier et d'ajouter certaines dispositions au règlement numéro 630 afin d'y amender l'annexe A;

ATTENDU la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Francis Deroo, lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2012, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à la lecture;

En conséquence :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 630-12 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

Tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement numéro 752 et renoncent à sa lecture.

12-358-12 Adoption du règlement numéro 752 concernant la taxation pour l'année 2013 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

ATTENDU la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

ATTENDU la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1);

ATTENDU la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (2008, chapitre 19)

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Francis Deroo, lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2012, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Michel Bouassaly

D'adopter le règlement numéro 752 dont copie est jointe en annexe «C».

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;**

7. CERTIFICATS DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution suivante :

12-355-12

Le 18 décembre 2012.

Michael Finnerty
Trésorier

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-359-12 Levée de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Michel Bouassaly

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 53

Adoptée à l'unanimité.

Francis Deroo
Maire

M^e Lucie Gendron, avocate
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 102-102-0141